



**n° 183**  
**23 septembre**  
**2016**

---

*Pages 4483*  
*à 4502*

**UNIVERSITÉ DE LA ROCHELLE**

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

Le recueil des actes administratifs est consultable aux services centraux de l'université (Technoforum, 23 avenue Albert Einstein, BP 33060, 17031 LA ROCHELLE), ainsi que sur le site internet de l'université ([www.univ-larochelle.fr/-Recueil-des-actes-administratifs-.html](http://www.univ-larochelle.fr/-Recueil-des-actes-administratifs-.html)).

Les délibérations et arrêtés publiés peuvent être consultés dans leur intégralité aux services centraux (Technoforum – secrétariat général – porte 212).

## TABLE DES MATIÈRES

<b>ARRÊTÉS.....</b>	<b>4486</b>
Arrêté n° 2016-503 du 31 août 2016 portant fin des fonctions de chargée de mission de la filière « Tourisme » (Caroline BLONDY).....	4486
Arrêté n° 2016-505 du 07 septembre 2016 portant délégation de signature financière (Jean-Christophe BURIE).....	4486
Arrêté n° 2016-530 du 9 septembre 2016 relatif au versement d'une subvention par la FST à l'association des étudiants du CMI.....	4487
Arrêté n° 2016-531 du 20 septembre 2016 relatif à la nomination du jury de délivrance de la licence du domaine droit, économie, gestion, mention droit.....	4488
Arrêté n° 2016-532 du 20 septembre 2016 relatif à la nomination du jury de la licence professionnelle du domaine droit, économie, gestion mention activités juridiques spécialité droit, gestion et comptabilité de l'entreprise.....	4489
Arrêté n° 2016-533 du 20 septembre 2016 relatif à la nomination du jury de la licence professionnelle du domaine droit, économie, gestion mention commerce spécialité gestionnaire de biens immobiliers .....	4490
Arrêté n° 2016-534 du 20 septembre 2016 relatif à la nomination du jury de délivrance du master du domaine droit, économie, gestion mention droit de l'entreprise.....	4491
Arrêté n° 2016-535 du 20 septembre 2016 relatif à la nomination du jury de délivrance du master du domaine droit, économie, gestion mention justice, procès et procédures parcours droit processuel	4492
Arrêté n° 2016-536 du 20 septembre 2016 relatif à la nomination du jury de délivrance du master du domaine droit, économie, gestion mention droit public parcours droit et action publique territoriale et environnementale.....	4493
Arrêté n° 2016-537 du 20 septembre 2016 relatif à la nomination du jury de délivrance du master du domaine droit, économie, gestion mention droit du numérique parcours Tiers de confiance et sécurité numérique.....	4494
Arrêté n° 2016-538 arrêté du 20 septembre 2016 relatif au jury de délivrance du certificat informatique et internet niveau 2 métiers du droit.....	4496
Arrêté n° 2016-539 du 20 septembre 2016 relatif à la nomination de la commission pédagogique de validation d'études, expériences professionnelles ou acquis personnels en vue de l'accès aux niveaux de la licence et du master première année du domaine droit, économie, gestion, mention droit.....	4497
Arrêté n° 2016-540 du 13 septembre 2016 portant délégation de signature financière (Jacques BOUINEAU).....	4497
Arrêté n° 2016-541 du 13 septembre 2016 relatif à l'annulation de la délégation de signature financière (Agnès MICHELOT).....	4499
Arrêté n° 2016-542 du 13 septembre 2016 relatif à l'annulation de la délégation de signature financière (Linda ARCELIN).....	4499
Arrêté n° 2016-543 du 13 septembre 2016 relatif à l'annulation de la délégation de signature financière (Catherine MARIE).....	4500
Arrêté n° 2016-544 du 13 septembre 2016 relatif à l'annulation de la délégation de signature financière (Laurent BORDEREAUX).....	4500

Arrêté n° 2016-553 du 20 septembre 2016 annule et remplace l'arrêté n°2016-34 du 14 janvier 2016 relatif à la nomination du jury de délivrance du diplôme de master du domaine droit, économie, gestion mention science pour l'environnement parcours management environnemental.....4501

## ARRÊTÉS

### **Arrêté n° 2016-503 du 31 août 2016 portant fin des fonctions de chargée de mission de la filière « Tourisme » (Caroline BLONDY)**

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation,  
Vu les statuts de l'université,  
Vu l'arrêté n° 2014-173 du 14 avril 2014 relatif à la nomination d'un chargé de mission de la filière « Tourisme »,

#### **ARRÊTE**

##### **Article 1**

Il est mis fin aux fonctions de chargée de mission de la filière « Tourisme » de Madame Caroline BLONDY le 31 août 2016.

##### **Article 2**

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 31 août 2016.

Le président  
Jean-Marc OGIER

---

### **Arrêté n° 2016-505 du 07 septembre 2016 portant délégation de signature financière (Jean-Christophe BURIE)**

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-2, dernier alinéa et les articles R.719-51 à R.719-112,  
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,  
Vu les statuts de l'université,

#### **ARRÊTE**

##### **Article 1 : DÉLÉGATION DE SIGNATURE**

Le président de l'université de La Rochelle donne délégation de signature financière à Jean-Christophe BURIE, directeur adjoint du laboratoire d'informatique imagerie interaction(L3i).

Cette délégation de signature est accordée sur :

- l'unité budgétaire : 920 Recherche / L3i pour tous les centres de responsabilités,
- l'unité budgétaire : 920 Recherche / MIRES
- l'unité budgétaire : 920 Recherche / CPER / NUMERIC

dans les conditions définies aux articles suivants du présent arrêté.

##### **Article 2 : FONCTIONNEMENT HORS MISSION**

La présente délégation de signature concerne :

- les engagements et les bons de commande (hors personnel) d'un montant inférieur à 4 000 € HT ; au-delà de ce seuil, les bons de commande sont visés par le délégataire et signés par le président de l'université,
- la certification du service fait,

- la facturation de prestations internes ou externes.

**Article 3 : ÉQUIPEMENT**

Les bons de commande en équipement quel que soit leur montant sont signés par le président de l'université après visa du responsable du centre de responsabilité.

**Article 4 : MISSIONS**

a)-Missions sur le territoire français métropolitain

La présente délégation porte sur

- les ordres de missions avec ou sans remboursement,
- les autorisations d'invitation des personnes extérieures,
- les états de frais de déplacements,
- toutes attestations nécessaires dans le cadre des déplacements,

b)-Missions hors territoire français métropolitain

Les ordres de missions avec ou sans remboursement sont signés par le président de l'université après visa du responsable de centre de responsabilité, dans un délai de 3 semaines avant la date de départ du missionnaire.

**Article 5 : PUBLICATION**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'université. Il prend effet à compter du 07 septembre 2016. La directrice générale des services est chargée de son exécution.

Fait à La Rochelle, le 07 septembre 2016.

Le président  
Jean-Marc OGIER

---

**Arrêté n° 2016-530 du 9 septembre 2016 relatif au versement d'une subvention par la FST à l'association des étudiants du CMI****LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, et notamment les articles L.712-2,

Vu les statuts de l'université,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 200-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu la décision du conseil de la Faculté des Sciences et Technologies du 24 juin 2016.

**ARRÊTE****Article 1**

Une subvention de 2 800 euros est attribuée à l'association des étudiants du CMI

**Article 2**

La dépense sera imputée sur la ligne budgétaire : 904 PST CMI au compte 6576

**Article 3**

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 9 septembre 2016

Le président  
Jean Marc Ogier

**Arrêté n° 2016-531 du 20 septembre 2016 relatif à la nomination du jury de délivrance de la licence du domaine droit, économie, gestion, mention droit**

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,  
Vu l'arrêté du 1<sup>er</sup> août 2011 relatif aux études universitaires conduisant au grade de licence, notamment son article 18,  
Vu les propositions de monsieur le doyen de la Faculté de droit, de science politique et de gestion,

**ARRÊTE**

**Article 1**

Le jury du semestre 1 de la licence du domaine droit, économie, gestion mention droit est composé pour l'année universitaire 2016-2017 de :

Emmanuel Savatier, maître de conférences, président  
Isabelle Boucobza, professeur des universités  
Jacques Bouineau, professeur des universités  
Alice Mazeaud, maître de conférences

Le jury du semestre 2 de la licence du domaine droit, économie, gestion mention droit est composé pour l'année universitaire 2016-2017 de :

Emmanuel Savatier, maître de conférences, président  
Catherine Marie, professeur des universités  
Magalie Florès-Lonjou, maître de conférences  
Wagdi Sabete-Ghobrial, maître de conférences

Le jury du semestre 3 de la licence du domaine droit, économie, gestion mention droit est composé pour l'année universitaire 2016-2017 de :

Burt Kasparian, maître de conférences, président  
Jules Davis, enseignant chercheur contractuel  
Catherine Marie, professeur des universités  
Caroline Asfar-Cazenave, maître de conférences

Le jury du semestre 4 de la licence du domaine, droit, économie, gestion mention droit est composé pour l'année universitaire 2016-2017 de :

Burt Kasparian, maître de conférences, président  
Francette Fines, professeur des universités  
François Goliard, maître de conférences  
Catherine Marie, professeur des universités

Le jury du semestre 5 de la licence du domaine droit, économie, gestion mention droit est composé pour l'année universitaire 2016-2017 de :

Marie-Luce Bernard-Vincent, maître de conférences, présidente  
Laurent Bordereaux, professeur des universités  
Anne-Claire Arrighi, enseignant-chercheur contractuel  
Anne Cathelineau-Roulaud, maître de conférences

Le jury du semestre 6 de la licence du domaine droit, économie, gestion mention droit est composé pour l'année universitaire 2016-2017 de :

Marie-Luce Bernard-Vincent, maître de conférences, présidente

Stéphane Pinon, maître de conférences

Céline Laronde-Clérac, maître de conférences

Agnès Michelot, maître de conférences

Le jury qui délivrera le titre de DEUG mention droit est composé pour l'année universitaire 2016-2017 de :

Burt Kasparian, maître de conférences, président

Francette Fines, professeur des universités

François Goliard, maître de conférences

Catherine Marie, professeur des universités

Le jury qui délivrera le grade de licence droit, économie, gestion mention droit est composé pour l'année universitaire 2016-2017 de :

Marie-Luce Bernard-Vincent, maître de conférences, présidente

Stéphane Pinon, maître de conférences

Céline Laronde-Clérac, maître de conférences

Agnès Michelot, maître de conférences

## **Article 2**

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

## **Article 3**

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 20 septembre 2016.

Le président  
Jean-Marc Ogier

---

**Arrêté n° 2016-532 du 20 septembre 2016 relatif à la nomination du jury de la licence professionnelle du domaine droit, économie, gestion mention activités juridiques spécialité droit, gestion et comptabilité de l'entreprise**

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,

Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle, notamment son article 11,

Vu les propositions de monsieur le doyen de la Faculté de droit, de science politique et de gestion,

**ARRÊTE**

## **Article 1**

Le jury de la licence professionnelle du domaine, droit, économie, gestion, mention activités juridiques spécialité droit, gestion et comptabilité de l'entreprise est composé pour l'année 2016-2017 de :

Bruno Rivière, professeur associé, président

Pascale Serval, professeur certifié

Matthieu Gascard, juriste  
Caroline Asfar-Cazenave, maître de conférences

### **Article 2**

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

### **Article 3**

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 20 septembre 2016.

Le président  
Jean-Marc Ogier

---

**Arrêté n° 2016-533 du 20 septembre 2016 relatif à la nomination du jury de la licence professionnelle du domaine droit, économie, gestion mention commerce spécialité gestionnaire de biens immobiliers**

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,  
Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle, notamment son article 11,  
Vu les propositions de monsieur le doyen de la Faculté de droit, de science politique et de gestion,

**ARRÊTE**

### **Article 1**

Le jury de la licence professionnelle du domaine droit, économie, gestion mention commerce, spécialité gestionnaire de biens immobiliers est composé pour l'année universitaire 2016-2017 de :

Agnès de Luget, maître de conférences, présidente

Carine Devaud, directrice de l'ISFAC et co-directrice de la licence professionnelle

Céline Laronde-Clérac, maître de conférences

Abdouramane Diarra, professionnel

### **Article 2**

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

### **Article 3**

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 20 septembre 2016.

Le président  
Jean-Marc Ogier

**Arrêté n° 2016-534 du 20 septembre 2016 relatif à la nomination du jury de délivrance du master du domaine droit, économie, gestion mention droit de l'entreprise**

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,  
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,  
Vu les propositions de monsieur le doyen de la Faculté de droit, de science politique et de gestion,

**ARRÊTE**

**Article 1**

Le jury du semestre 1 du master du domaine droit, économie, gestion mention droit de l'entreprise est composé pour l'année universitaire 2016-2017 de :

Isabelle Boucobza, professeur des universités, présidente  
Stéphanie Hourdeau-Bodin, maître de conférences  
Stéphane Pinon, maître de conférences  
François-Xavier Morisset, maître de conférences

Le jury du semestre 2 du master du domaine droit, économie, gestion mention droit de l'entreprise est composé pour l'année universitaire 2016-2017 de :

François-Xavier Morisset, maître de conférences, président  
Anne Cathelineau-Roulaud, maître de conférences  
Linda Arcelin, maître de conférences  
Agnès De Luget, maître de conférences

Le jury des semestres 3 et 4 du master droit, économie, gestion mention droit de l'entreprise est composé pour l'année universitaire 2016-2017 de :

Linda Arcelin Lecuyer, maître de conférences, présidente  
Bruno Rivière, professeur associé  
Caroline Asfar-Cazenave, maître de conférences  
François Venditozzi, avocat

Le jury qui délivrera le titre de maîtrise mention droit de l'entreprise est composé pour l'année universitaire 2016-2017 de :

François-Xavier Morisset, maître de conférences, président  
Anne Cathelineau-Roulaud, maître de conférences  
Linda Arcelin, maître de conférences  
Agnès De Luget, maître de conférences

Le jury qui délivrera le grade de master du domaine droit, économie, gestion mention droit de l'entreprise est composé pour l'année universitaire 2016-2017 de :

Linda Arcelin Lecuyer, maître de conférences, présidente  
Bruno Rivière, professeur associé  
Caroline Asfar-Cazenave, maître de conférences  
François Venditozzi, avocat

**Article 2**

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

**Article 3**

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 20 septembre 2016.

Le président  
Jean-Marc Ogier

---

**Arrêté n° 2016-535 du 20 septembre 2016 relatif à la nomination du jury de délivrance du master du domaine droit, économie, gestion mention justice, procès et procédures parcours droit processuel**

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,  
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,  
Vu les propositions de monsieur le doyen de la Faculté de droit, de science politique et de gestion,

**ARRÊTE**

**Article 1**

Le jury du semestre 1 du master du domaine droit, économie, gestion mention justice, procès et procédures parcours droit processuel est composé pour l'année universitaire 2016-2017 de :

Isabelle Boucobza, professeur des universités, présidente  
Stéphanie Hourdeau-Bodin, maître de conférences  
Stéphane Pinon, maître de conférences  
François-Xavier Morisset, maître de conférences

Le jury du semestre 2 du master du domaine droit, économie, gestion mention justice, procès et procédures parcours droit processuel est composé pour l'année universitaire 2016-2017 de :

François-Xavier Morisset, maître de conférences, président  
Anne Cathelineau-Roulaud, maître de conférences  
Linda Arcelin, maître de conférences  
Agnès De Luget, maître de conférences

Le jury des semestres 3 et 4 du master droit, économie, gestion mention justice, procès et procédures parcours droit processuel est composé pour l'année universitaire 2016-2017 de :

Catherine Marie, professeur des universités, présidente  
Philippe Sturmel, maître de conférences  
Francette Fines, professeur des universités  
Didier Salvi, maître de conférences associé

Le jury qui délivrera le titre de maîtrise mention justice, procès et procédures parcours droit processuel est composé pour l'année universitaire 2016-2017 de :

François-Xavier Morisset, maître de conférences, président  
Anne Cathelineau-Roulaud, maître de conférences

Linda Arcelin, maître de conférences  
Agnès De Luget, maître de conférences

Le jury qui délivrera le grade de master du domaine droit, économie, gestion mention justice, procès et procédures parcours droit processuel est composé pour l'année universitaire 2016-2017 de :

Catherine Marie, professeur des universités, présidente  
Philippe Sturmel, maître de conférences  
Francette Fines, professeur des universités  
Didier Salvi, maître de conférences associé

## Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

## Article 3

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 20 septembre 2016.

Le président  
Jean-Marc Ogier

---

### **Arrêté n° 2016-536 du 20 septembre 2016 relatif à la nomination du jury de délivrance du master du domaine droit, économie, gestion mention droit public parcours droit et action publique territoriale et environnementale**

#### **LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,  
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,  
Vu les propositions de monsieur le doyen de la Faculté de droit, de science politique et de gestion,

#### **ARRÊTE**

## Article 1

Le jury du semestre 1 du master du domaine droit, économie, gestion mention droit public parcours droit et action publique territoriale et environnementale est composé pour l'année universitaire 2016-2017 de :

Isabelle Boucobza, professeur des universités, présidente  
Stéphanie Hourdeau-Bodin, maître de conférences  
Stéphane Pinon, maître de conférences  
François-Xavier Morisset, maître de conférences

Le jury du semestre 2 du master du domaine droit, économie, gestion mention droit public parcours droit et action publique territoriale et environnementale est composé pour l'année universitaire 2016-2017 de :

François-Xavier Morisset, maître de conférences, président  
Anne Cathelineau-Roulaud, maître de conférences  
Linda Arcelin, maître de conférences  
Agnès De Luget, maître de conférences

Le jury des semestres 3 et 4 du master droit, économie, gestion mention droit public parcours droit et action publique territoriale et environnementale est composé pour l'année universitaire 2016-2017 de :

Laurent Bordereaux, professeur des universités, président

Agnès Michelot, maître de conférences

Alice Mazeaud, maître de conférences

Magalie Florès-Lonjou, maître de conférences

Le jury qui délivrera le titre de maîtrise mention droit public parcours droit et action publique territoriale et environnementale est composé pour l'année universitaire 2016-2017 de :

François-Xavier Morisset, maître de conférences, président

Anne Cathelineau-Roulaud, maître de conférences

Linda Arcelin, maître de conférences

Agnès De Luget, maître de conférences

Le jury qui délivrera le grade de master du domaine droit, économie, gestion mention droit public parcours droit et action publique territoriale et environnementale est composé pour l'année universitaire 2016-2017 de :

Laurent Bordereaux, professeur des universités, président

Agnès Michelot, maître de conférences

Alice Mazeaud, maître de conférences

Magalie Florès-Lonjou, maître de conférences

## Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

## Article 3

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 20 septembre 2016.

Le président  
Jean-Marc Ogier

---

**Arrêté n° 2016-537 du 20 septembre 2016 relatif à la nomination du jury de délivrance du master du domaine droit, économie, gestion mention droit du numérique parcours Tiers de confiance et sécurité numérique**

### LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,

Vu les propositions de monsieur le doyen de la Faculté de droit, de science politique et de gestion,

**ARRÊTE****Article 1**

Le jury du semestre 1 du master du domaine droit, économie, gestion mention droit du numérique parcours tiers de confiance et sécurité numérique est composé pour l'année universitaire 2016-2017 de :

Isabelle Boucobza, professeur des universités, présidente

Stéphanie Hourdeau-Bodin, maître de conférences

Stéphane Pinon, maître de conférences

François-Xavier Morisset, maître de conférences

Le jury du semestre 2 du master du domaine droit, économie, gestion mention droit du numérique parcours tiers de confiance et sécurité numérique est composé pour l'année universitaire 2016-2017 de :

François-Xavier Morisset, maître de conférences, président

Anne Cathelineau-Roulaud, maître de conférences

Linda Arcelin, maître de conférences

Agnès De Luget, maître de conférences

Le jury des semestres 3 et 4 du master droit, économie, gestion mention droit du numérique parcours tiers de confiance et sécurité numérique est composé pour l'année universitaire 2016-2017 de :

Linda Arcelin Lecuyer, maître de conférences, présidente

François-Xavier Morisset, maître de conférences

Mathieu Loriou, professionnel

Alain Bobant, huissier de justice, président de la Fédération Nationale des Tiers de Confiance (FNTC)

Le jury qui délivrera le titre de maîtrise mention droit du numérique parcours tiers de confiance et sécurité numérique est composé pour l'année universitaire 2016-2017 de :

François-Xavier Morisset, maître de conférences, président

Anne Cathelineau-Roulaud, maître de conférences

Linda Arcelin, maître de conférences

Agnès De Luget, maître de conférences

Le jury qui délivrera le grade de master du domaine droit, économie, gestion mention droit du numérique parcours tiers de confiance et sécurité numérique est composé pour l'année universitaire 2016-2017 de :

Linda Arcelin Lecuyer, maître de conférences, présidente

François-Xavier Morisset, maître de conférences

Mathieu Loriou, professionnel

Alain Bobant, huissier de justice, président de la Fédération Nationale des Tiers de Confiance (FNTC)

**Article 2**

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

**Article 3**

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 20 septembre 2016.

Le président  
Jean-Marc Ogier

---

**Arrêté n° 2016-538 arrêté du 20 septembre 2016 relatif au jury de délivrance du certificat informatique et internet niveau 2 métiers du droit**

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-2,

Vu la circulaire n°2011-0012 du 9 juin 2011 relative au certificat informatique et internet de l'enseignement supérieur,

Vu les propositions de monsieur le doyen de la Faculté de droit, de science politique et de gestion,

**ARRÊTE**

**Article 1**

Le jury de délivrance de la certification c2i niveau 2 métiers du droit est composé pour l'année universitaire 2016-2017 de :

Linda Arcelin, maître de conférences, présidente

Alain Bobant, huissier de justice, président de la Fédération Nationale des Tiers de Confiance (FNTC)

Vincent Courboulay, maître de conférences

Jean-Marc Wallet, ingénieur de recherche

**Article 2**

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

**Article 3**

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 20 septembre 2016.

Le président  
Jean-Marc Ogier

**Arrêté n° 2016-539 du 20 septembre 2016 relatif à la nomination de la commission pédagogique de validation d'études, expériences professionnelles ou acquis personnels en vue de l'accès aux niveaux de la licence et du master première année du domaine droit, économie, gestion, mention droit**

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 613-5 et D. 613-38 et suivants,  
Vu les propositions de monsieur le doyen de la Faculté de droit, de science politique et de gestion,

**ARRÊTE**

**Article 1**

Pour le domaine droit, économie, gestion, la commission pédagogique de validation d'études, expériences professionnelles ou acquis personnels en vue de l'accès aux niveaux de la licence et du master 1 mention droit est composé pour l'année universitaire 2016-2017 de :

Francette Fines, professeur des universités, présidente  
François-Xavier Morisset, maître de conférences, vice-président pour les dossiers de master  
Emmanuel Savatier, maître de conférences, vice-président pour les dossiers de licence  
Burt Kasparian, maître de conférences  
Isabelle Boucobza, professeur des universités  
Marie-Luce Bernard-Vincent, maître de conférences

**Article 2**

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

**Article 3**

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 20 septembre 2016.

Le président  
Jean-Marc Ogier

---

**Arrêté n° 2016-540 du 13 septembre 2016 portant délégation de signature financière (Jacques BOUINEAU)**

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-2, dernier alinéa et les articles R.719-51 à R.719-112,  
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,  
Vu les statuts de l'université,

**ARRÊTE**

**Article 1 : DÉLÉGATION DE SIGNATURE**

Le président de l'université de La Rochelle donne délégation de signature financière à Jacques BOUINEAU, directeur adjoint de l'ED droit et sciences politiques.

Cette délégation de signature est accordée sur :

- l'unité budgétaire : 920 Recherche / DREDE / ED DSP dans les conditions définies aux articles suivants du présent arrêté.

### **Article 2 : FONCTIONNEMENT HORS MISSION**

La présente délégation de signature concerne :

- les engagements et les bons de commande (hors personnel) d'un montant inférieur à 4 000 € HT ; au-delà de ce seuil, les bons de commande sont visés par le délégataire et signés par le président de l'université,
- la certification du service fait,
- la facturation de prestations internes ou externes.

### **Article 3 : ÉQUIPEMENT**

Les bons de commande en équipement quel que soit leur montant sont signés par le président de l'université après visa du responsable du centre de responsabilité.

### **Article 4 : MISSIONS**

a)-Missions sur le territoire français métropolitain

La présente délégation porte sur

- les ordres de missions avec ou sans remboursement,
- les autorisations d'invitation des personnes extérieures,
- les états de frais de déplacements,
- toutes attestations nécessaires dans le cadre des déplacements,

b)-Missions hors territoire français métropolitain

Les ordres de missions avec ou sans remboursement sont signés par le président de l'université après visa du responsable de centre de responsabilité, dans un délai de 3 semaines avant la date de départ du missionnaire.

### **Article 5 : PUBLICATION**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'université. Il annule et remplace l'arrêté 2016-251 du 26 avril 2016 et prend effet à compter du 13 septembre 2016. La directrice générale des services est chargée de son exécution.

Fait à La Rochelle, le 13 septembre 2016.

Le président  
Jean-Marc OGIER

---

**Arrêté n° 2016-541 du 13 septembre 2016 relatif à l'annulation de la délégation de signature financière (Agnès MICHELOT)**

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-2, dernier alinéa et les articles R.719-51 à R.719-112,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu les statuts de l'université,

**ARRÊTE**

**Article 1 : ANNULATION DE LA DÉLÉGATION DE SIGNATURE**

La délégation de signature accordée par arrêté du 26 avril 2016 n° 2016-296 à Mme Agnès MICHELOT est annulée.

**Article 2 : PUBLICATION**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'université. Il prend effet à compter du 13 septembre 2016. La directrice générale des services est chargée de son exécution.

Fait à La Rochelle, le 13 septembre 2016.

Le président  
Jean-Marc OGIER

---

**Arrêté n° 2016-542 du 13 septembre 2016 relatif à l'annulation de la délégation de signature financière (Linda ARCELIN)**

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-2, dernier alinéa et les articles R.719-51 à R.719-112,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu les statuts de l'université,

**ARRÊTE**

**Article 1 : ANNULATION DE LA DÉLÉGATION DE SIGNATURE**

La délégation de signature accordée par arrêté du 26 avril 2016 n° 2016-276 à Mme Linda ARCELIN est annulée.

**Article 2 : PUBLICATION**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'université. Il prend effet à compter du 13 septembre 2016. La directrice générale des services est chargée de son exécution.

Fait à La Rochelle, le 13 septembre 2016.

Le président  
Jean-Marc OGIER

---

**Arrêté n° 2016-543 du 13 septembre 2016 relatif à l'annulation de la délégation de signature financière (Catherine MARIE)**

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-2, dernier alinéa et les articles R.719-51 à R.719-112,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu les statuts de l'université,

**ARRÊTE**

**Article 1 : ANNULATION DE LA DÉLÉGATION DE SIGNATURE**

La délégation de signature accordée par arrêté du 26 avril 2016 n° 2016-295 à Mme Catherine MARIE est annulée.

**Article 2 : PUBLICATION**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'université. Il prend effet à compter du 13 septembre 2016. La directrice générale des services est chargée de son exécution.

Fait à La Rochelle, le 13 septembre 2016.

Le président  
Jean-Marc OGIER

---

**Arrêté n° 2016-544 du 13 septembre 2016 relatif à l'annulation de la délégation de signature financière (Laurent BORDEREAUX)**

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-2, dernier alinéa et les articles R.719-51 à R.719-112,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu les statuts de l'université,

**ARRÊTE**

**Article 1 : ANNULATION DE LA DÉLÉGATION DE SIGNATURE**

La délégation de signature accordée par arrêté du 26 avril 2016 n° 2016-250 à M. Laurent BORDEREAUX est annulée.

**Article 2 : PUBLICATION**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'université. Il prend effet à compter du 13 septembre 2016. La directrice générale des services est chargée de son exécution.

Fait à La Rochelle, le 13 septembre 2016.

Le président  
Jean-Marc OGIER

---

**Arrêté n° 2016-553 du 20 septembre 2016 annule et remplace l'arrêté n°2016-34 du 14 janvier 2016 relatif à la nomination du jury de délivrance du diplôme de master du domaine droit, économie, gestion mention science pour l'environnement parcours management environnemental**

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,  
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,  
Vu les propositions de monsieur le doyen de la Faculté de droit, de science politique et de gestion,

**ARRÊTE**

**Article 1**

Le jury des semestres 3 et 4 du master du domaine droit, économie, gestion mention sciences pour l'environnement parcours management environnemental est composé pour l'année universitaire 2015-2016 de :

François Mayon, professeur associé, président  
Thierry Poulain-Rehm, professeur des universités  
Frédéric Rousseaux, maître de conférences  
Julien Viau, maître de conférences  
Alice Mazeaud, maître de conférences

Le jury qui délivrera le grade de master du domaine droit, économie, gestion mention sciences pour l'environnement parcours management environnemental est composé pour l'année universitaire 2015-2016 de :

François Mayon, professeur associé, président  
Thierry Poulain-Rehm, professeur des universités  
Frédéric Rousseaux, maître de conférences  
Julien Viau, maître de conférences  
Alice Mazeaud, maître de conférences

**Article 2**

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

**Article 3**

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 20 septembre 2016.

Le président  
Jean-Marc Ogier